GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-NAZAIRE

ALERTE ARNAQUE FAUX COURRIERS

Publié le 20/11/2026

De faux courriers avec un logo des greffiers des tribunaux de commerce, le nom "Greffe du tribunal de commerce" et l'adresse du tribunal des activités économiques de Paris sont adressés en nombre aux entreprises depuis plusieurs jours.

Ce courrier demande de régler un montant (690 € en général) correspondant à la supposée activation du N° de TVA intracommunautaire de la société.

Il s'agit d'une arnaque. Les destinataires de ce courrier frauduleux ne doivent en aucun cas scanner le QR code sur le document.

L'arnaque est mentionnée sur le site Répertoire des arnaques d'Infogreffe.

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE
Pôle traitement des dossiers d'entreprises

SASU [redacted]

Paris, le 31-10-2026 | Référence dossier · N° 2026-[redacted]

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Dénomination SASU [redacted]	**Date d'immatriculation** 02-11-2026
Forme juridique Societe par actions simplifiee	**Code APE** 70.22Z
SIREN [redacted]	**Capital** 8000 €
SIRET [redacted]	**Fonction** Président de SAS
Date de naissance 1961-02	**Dirigeant(s)** [redacted]
Libellé APE Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	(Président de SAS)
	Adresse [redacted]

Madame, Monsieur,

En application des articles **286 ter** et **286 quater du Code général des impôts**, transposant la *directive 2006/112/CE du 28 novembre 2006 relative au système commun de TVA*, nous avons procédé à l'émission et à l'enregistrement de votre numéro individuel d'identification à la TVA intracommunautaire, conformément au **règlement (UE) n° 904/2010 du 7 octobre 2010** relatif à la coopération administrative dans le domaine de la TVA.

VOTRE NUMÉRO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

FR [redacted]

Ce numéro, attribué en vertu de l'**article 239 B du Livre des procédures fiscales**, est indispensable à la facturation, à la déclaration de TVA et aux échanges intracommunautaires (art. 262 ter du CGI). Les frais ci-dessous couvrent l'émission, la vérification et la notification auprès du système VIES (*VAT Information Exchange System*). En l'absence de règlement, l'activation de votre identifiant TVA pourra être **suspendue conformément à l'article L. 256 du LPF**, et votre dossier transmis au service de recouvrement.

DOSSIER	DESCRIPTION DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
[redacted]	**Frais d'émission du numéro de TVA intracommunautaire** *Art. 286 ter & 286 quater CGI — Enregistrement VIES — Exercice en cours*	690 €
	TOTAL À RÉGLER	**690 €**

RÉFÉRENCE DE PAIEMENT : **2026-[redacted]**

COMMENT RÉGLER VOTRE AVIS · *4 étapes simples*

1. Ouvrez l'appareil photo de votre smartphone
2. Visez le QR Code ci-contre
3. Suivez le lien vers notre plateforme sécurisée
4. Réglez par carte bancaire

SCANNEZ POUR PAYER

Paiement sécurisé en quelques secondes

Conformément à l'article L. 253 du Livre des procédures fiscales, le règlement est exigible **sous 7 jours** à compter de la réception du présent avis. Passé ce délai, des frais de recouvrement seront appliqués.

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE
Pôle traitement des dossiers — Acquisitions de sociétés

[redacted]

Paris, le 13 novembre 2026 | Référence dossier · **N° 11-2026-[redacted]**

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ ACQUISE

Dénomination [redacted]	**Dirigeant** [redacted]
Forme juridique Societe a responsabilite limitee	**Date création** 2024-01-02
SIREN [redacted]	**Greffe compétent** Greffe du Tribunal de Commerce de [redacted]
Activité 43.22B Travaux d'installation d'equipements thermiques et de climatisation	**Prix d'acquisition** 30000 €
Capital social 10000 EUR €	**Siège social** [redacted]

Madame, Monsieur,

À la suite de l'**acquisition de votre société** et de son enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés, et conformément aux dispositions des **articles L. 141-1 et suivants du Code de commerce** relatifs aux formalités légales de transmission d'entreprise, le Greffe du Tribunal de Commerce a procédé à **l'enregistrement officiel de l'acte d'acquisition**, à la mise à jour du registre et à la publication légale. Cette opération est **obligatoire et opposable aux tiers** à compter de la date d'inscription (art. L. 123-9 du Code de commerce).

ACTE ENREGISTRÉ AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
Acquisition de société · 11 [redacted]

Conformément aux **articles 719 et 720 du Code général des impôts** relatifs aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux de fonds de commerce et de clientèles, les frais ci-dessous correspondent aux formalités légales d'enregistrement, de publicité et de mise à jour du registre. À défaut de règlement dans le délai imparti, votre dossier fera l'objet d'un recouvrement forcé avec application de pénalités, conformément aux **articles L. 256 et L. 257 du Livre des procédures fiscales**.

DOSSIER	DESCRIPTION DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
982902199	**Frais d'enregistrement — Acquisition de société** *Art. 719 & 720 CGI — Droits d'enregistrement — RCS*	**890,00 €**
	TOTAL À RÉGLER	**890,00 €**

ⓘ Ce document a été généré automatiquement par le système d'information du Greffe. Il constitue une pièce justificative opposable à l'administration fiscale (art. L. 102 B du LPF).

2063218640P0000120202

COMMENT RÉGLER VOTRE AVIS · *4 étapes simples*

1. Ouvrez l'appareil photo de votre smartphone
2. Visez le QR Code ci-contre
3. Suivez le lien vers notre plateforme sécurisée
4. Réglez par carte bancaire

SCANNEZ POUR PAYER

Paiement sécurisé en quelques secondes

Règlement exigible sous **15 jours** à compter de la réception du présent avis — Réf. dossier : **N° 11-2026-[redacted]**